

SEANCE DU DIX HUIT NOVEMBRE 2008

Le dix huit novembre deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Concours du receveur municipal attribution d'indemnité
Embauche d'un personnel pour l'agence postale communale
Atelier d'expression (Fresque murale mémoire)
Notion en faveur du maintien du site ONF de QUILLAN
Demandes de subventions Etat, Région, Conseil Général
1 Ecole
2 Bornes à incendie
Organisation des élections prud'homales le Mercredi 03/12/2008
Attribution prime de fin d'année des employés communaux
Fleurissement commune (1^{er} devis fleurissement Pont)
Point CCAS par Jérôme FERNANDEZ
Bilan portage de repas à domicile – Après-midi goûter 3^{ème} âge
Points travaux
Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Jérôme FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, David FERNANDEZ, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Philippe NEUVILLE,
Excusés : Marc FLANDIN,
Procuration de Sandrine MATEO.

I- Concours du receveur – attribution d'indemnité :

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil du courrier adressé par Madame LAPORTE relatif à l'attribution d'une indemnité annuelle d'un montant de 386,05 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération sera prise en ce sens.

II- Embauche d'un personnel pour l'agence postale :

Après entretien avec Monsieur le Maire, la candidature de Madame Dominique LATOUR a été retenue.

Son contrat débutera au 1^{er} décembre 2008, renouvelable pour deux périodes de six mois chacune et de douze mois.

Le temps de travail de Dominique LATOUR est ainsi décomposé : 15h pour l'Agence Postale et 5h au service de la Mairie (secrétariat).

Les horaires de l'Agence Postale seront : de 9h30 à 12h30 du mardi au samedi.

Monsieur GARCIA, locataire du logement de 80 m² situé au dessus de l'agence postale devrait quitter l'appartement en mars.

Un bail couvrant la période du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars 2009 lui a été proposé pour un loyer de 450,00 € mensuel.

III- Atelier d'expression – Fresque murale :

Le projet relatif à la réalisation d'une fresque murale est abandonné.
Un courrier sera adressé par le maire à la responsable du projet.

IV- Adhésion commune au SIVU Forestier :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande d'adhésion de la Commune de PEYROLLES au SIVU Forestier.
Le conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération est prise en ce sens.

V- Motion en faveur du maintien du site ONF à QUILLAN :

Monsieur le Maire demande au Conseil de soutenir l'ONF pour son maintien sur le site de QUILLAN.
Le Conseil approuve à l'unanimité.
Une délibération est prise en ce sens.

VI- Recensement communal :

Un arrêté et une délibération sont pris pour la nomination d'un coordinateur communal, concernant le recensement.
Madame FOREST MUR M. Sabine est nommée à cette fonction à l'unanimité.
Le recensement se déroulera sur la période du 15 janvier au 14 février 2009.
La commune doit recruter deux agents recenseurs.
La candidature de Madame Florence FERNANDEZ est retenue ; un second candidat sera recruté.
La publicité et la communication du recensement seront faites par le biais du Lien Campenois, du Site *Internet* et des journaux locaux.

VII- Point travaux :

- a) Le parking n° 1 du bord de l'Aude est en cours d'achèvement. Le goudronnage sera effectué dès que le climat le permettra.
- b) Le parking n° 2 est suspendu pour l'instant, dans l'attente d'une décision de EDF quant à la dépose de deux poteaux et à l'enfouissement de la ligne électrique.
- c) La subvention du Conseil Général concernant le parking n° 3 (parking + W.C.) a été accordée pour 40 % ; un nouveau dossier de demande de la subvention auprès du Conseil Régional est en cours.
- d) La subvention du Conseil Général concernant les bornes à incendie est accordée pour 40 % ; les travaux seront effectués par le SIVOM.

VIII- Fleurissement du Pont :

Lise SIMON fait lecture aux membres du conseil du montant du devis demandé, concernant 3 vasques candélabres et 3 vasques rectangulaires, qui s'élève à la somme de 1390,00 € TTC.
Après concertation, il est demandé de s'adresser à d'autres entreprises pour étudier d'autres devis.

IX- Prime de fin d'année :

Après concertation et divers calculs, il est décidé à l'unanimité d'accorder aux personnels communaux la prime de fin d'année selon la répartition et montants ci-après :

- FERNANDEZ Alain : 1 143,37 €
- BELLILI Valérie : 1 143,37 €
- GARCIA Véronique : 1 143,37 €
- LAFFONT Sébastien : 1 143,37 €
- MAUGARD Sabine : 857,33 €
- MANZANEDA Patrick : 571,00 €
- FERNANDEZ Florence : 285,84 €
- HERNANDEZ José : 117,00 €

X- Election prud'homales :

Monsieur le Maire indique que les élections prud'homales se tiendront de 8h à 18h le mercredi 03 décembre 2008.

Le bureau sera tenu par BELLILI Valérie et GARCIA Véronique.

Des membres du Conseil les assisteront de la manière qui suit :

- De 8h à 10h : Steven HAYTER
- De 10h à 12h : Roland SIRE
- De 12h à 13h : Muriel PIQUES
- De 13h à 14 h : Lise SIMON
- De 14h à 16h : Danielle CANTIE
- De 16h à 18h : Etienne MERVOYER

XI- CCAS :

Le portage de repas concerne deux personnes : CUGUILLERE Adrien et BELTRAND Jean.

Le goûter du 3^{ème} âge avec soirée récréative est maintenu dans le courant du mois de Janvier. Y seront conviés tous les Campenois et Campenoises ayant 60 ans révolus à la date de la soirée, qui est à fixer. Le président du CCAS proposera date et programme lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Madame Marie Sabine FOREST MUR indique que, suite à une erreur de la Mairie, Madame Jeanine MARIN, qui fait toujours partie du personnel de la commune, se retrouve avec des Impôts sur le revenu et la Taxe d'habitation à régler, pour un montant total de 660,00 €. Elle précise que le CCAS doit aider les personnes en difficulté. Après avoir débattu des tenants et des aboutissants de cette situation pour laquelle la responsabilité de la mairie est engagée, le Conseil approuve à l'unanimité qu'une aide exceptionnelle d'un montant de 660,00 €, soit accordée à Jeanine MARIN à titre de compensation du préjudice subi.

XII- Questions diverses :

- 1- Roland SIRE indique que Mr Michel TERRES est venu faire part de la dangerosité d'un rocher situé au dessus de sa maison d'habitation. Une lettre sera adressée au propriétaire du sol, afin qu'il se rapproche de la mairie pour trouver une solution.

2- David FERNANDEZ indique que la cartographie des chemins communaux est en cours ; elle est réalisée par Mr DOSSIN Sylvain, de la Communauté des Communes. Etienne MERVOYER doit être associé à cette étude.

3- Véronique FAVRY et Véronique SAUZEDE demandent que les présidents de commissions fassent remonter les infos, afin de pouvoir commencer la rédaction du lien Campenois n° 2, à paraître en JANVIER 2009.

4- Marie Sabine FOREST MUR fait un point sur le budget de l'eau. Il faudra déterminer le prix de vente de l'eau, lors du prochain conseil municipal.

5- Marie Sabine FOREST MUR indique qu'un repas se déroulait chaque année, avec les employés communaux et les membres du Conseil.

Le repas des employés communaux est pris en charge par le Maire sur ses fonds propres.

Le repas est programmé pour le Samedi 20 décembre au foyer municipal.

Des devis vont être demandés à différents traiteurs.

6- David FERNANDEZ demande si l'enlèvement du véhicule stationné depuis plusieurs mois sur le parking situé face à l'Eglise est en cours. La gendarmerie a été saisie par le maire.

7- David FERNANDEZ s'étonne que les voitures et les poubelles n'avaient pas été enlevées, le matin de la journée du souvenir. C'est un loupé qui ne doit plus se reproduire.

8- David FERNANDEZ demande que le platane situé au centre du village soit élagué. Une demande de prêt de la nacelle a été présentée au maire de Quillan. De même les platanes de Campagne les Bains doivent être taillés. La taille aura lieu après les fêtes de fin d'année.

9- Philippe NEUVILLE indique que l'achat de décorations de Noël auprès des communes voisines s'effectue courant mars et que pour cette année, il est trop tard.

10- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération et de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de modalités de financement concernant le Plan Face 2007 Renforcement BT Poste « MALET »

Le coût prévisionnel s'élève à 57 000 € T.T.C.

Le taux de subvention FACE 2007 est de 65 % soit un montant de 37 050 €, le recouvrement de la TVA est de 16.39 %, correspondant à la somme de 9 342.30 €, le taux de prise en charge par la commune est de 18.61 % pour un montant de 10 607.70 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention.

11- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise concernant la comptabilité 2008 de la M49 (service de l'eau et de l'assainissement).

Afin de pouvoir mandater et créditer les amortissements des subventions d'équipement, le Maire propose d'augmenter les articles ci-dessous :

En dépenses d'investissement

- L'article 13913 d'un montant de 94.35 €

- L'article 13914 d'un montant de 152.45 €
En recettes d'investissement
- L'article 021 d'un montant de 246.80 €
En dépenses de fonctionnement
- L'article 023 d'un montant de 246.80 €
En recettes de fonctionnement
- L'article 777 d'un montant de 246.80 €
Le conseil accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise en ce sens.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire


